

Compte rendu : Réunion du Conseil de Communauté Mercredi 19 Mai 2010 - 19h00 – Maison du Bocage

. Approbation du compte rendu de la dernière séance du 21 avril 2010

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 21 avril 2010 a été diffusé après visa et accord de Monsieur Guy MENARD, secrétaire de séance.

Suite à réception, Monsieur Christian GARNIER a demandé que la mention suivante soit rapportée :

Présentation de l'étude réalisée par le Cabinet INTERFERT (Mme LECHEVALIER) : « Monsieur GARNIER estime que le volet concernant la problématique des besoins et soins médicaux durant le week-end manque à cette étude (un seul médecin et une seule pharmacie pour 3 cantons durant le week-end). Il pose la question de savoir » si nous souhaitons mener une politique de maintien à domicile des personnes âgées. Si tel est le cas, notre communauté doit réagir et proposer des solutions pour un meilleur service le week-end.

. Election du secrétaire de séance

Le secrétariat de la séance est proposé à Monsieur MIEUZET, qui l'accepte. Celui-ci est élu secrétaire de séance.

I – Finances

. Décision modificative : Budget MPM 53

Monsieur le Président explique que le montant de la dernière échéance de l'avance remboursable (5 134.79 €) est supérieur aux versements précédents (5 128 €). Il propose donc de régulariser la situation en votant la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	Pour mémoire Budget Primitif	94 807.15 €	94 807.15 €
	Pour mémoire Décision modificative N° 1	0.00 €	0.00 €
	Total de la Section de Fonctionnement	94 807.15 €	94 807.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/Prog	Libellé	Recettes	Dépenses
2313	Construction		- 6.79 €
16872	Subvention d'équipement en nature		+ 6.79 €
	Total de la Décision modificative N° 1	0.00 €	0.00 €
	Pour mémoire Budget Primitif	55 249.57 €	55 249.57 €
	Pour mémoire Décision modificative N° 1	0.00 €	0.00 €
	Total de la Section d'Investissement	55 249.57 €	55 249.57 €

→ Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.

II – Affaires Economiques

1. Réflexion Emploi : Point sur l'état d'avancement de la démarche

. Historique de la démarche

Monsieur GIRAUD indique en premier lieu qu'il s'agit aujourd'hui de faire un simple point sur la question, la restitution complète des conclusions de cette enquête devant intervenir le 21 juin en présence des entreprises.

Il présente Monsieur Mathieu GOUIRAND, agent communautaire recruté pour la réalisation de cette étude qui a été conduite dans le cadre d'un véritable partenariat avec les entreprises.

Il rappelle enfin la composition du Comité de Pilotage :

- . 4 chefs d'entreprise : Mr TRIART – Sté GORRON FRET
- Mr DUCHATELET – Sté SERAP
- Mme BELLiard – Sté BELLiard
- Mme FEGAR – Sté 3 VALLEES

. 4 élus :
Mr Daniel BAGOT (Commune de PONTMAIN)
Mr Jean RENARD (Commune de CARELLES)
Mme Françoise DUCHEMIN (Commune de CHANTRIGNE)
Mr Jean-Claude GIRAUD

. La Maison de l'Emploi

. Arnaud PROD'HOMME et Mathieu GOUIRAND : agents communautaires – Service Affaires Economiques

Monsieur GIRAUD annonce le calendrier à venir :

. Prochain Comité de Pilotage : le mercredi 2 juin à 18h00.

. Restitution de l'étude en présence des entreprises, élus, institutionnels et acteurs de l'emploi et de la formation : le lundi 21 juin

Monsieur GIRAUD rappelle que la réflexion « emploi et territoire » a été lancée en septembre 2009 sur la base d'un double constat :

- L'évolution démographique qui pose question : population qui continue de baisser et qui vieillit.
- La sollicitation grandissante (avant crise) des entreprises envers les collectivités à propos de leurs difficultés à trouver une main d'œuvre disponible et formée.

Il indique que le Comité de pilotage a choisi, dans un premier temps, d'engager un travail de diagnostic approfondi de la situation dans le but de faire émerger un certain nombre de problématiques, d'enjeux forts, autour desquels pourraient ensuite être mises en place des actions.

Ce diagnostic s'est articulé autour de trois axes successifs :

- L'analyse de l'évolution démographique du territoire à travers les données de l'INSEE
- L'étude de la population salariée à travers les listes prudhommales
- La cartographie des emplois et compétences, et leur évolution, dans les entreprises de la CCBM à travers la réalisation d'une enquête conduite directement auprès des entreprises ; cette enquête ayant également permis de questionner les entreprises sur leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que sur leur vision et attentes du territoire

Parallèlement, le comité de pilotage a souhaité explorer de manière plus ciblée quatre thématiques :

- Les jeunes
- Les demandeurs d'emploi
- L'emploi agricole
- L'emploi dans les professions libérales et de santé

. Résultats de l'étude engagée depuis septembre 2009 :

► L'analyse de l'évolution démographique a confirmé des tendances lourdes :

- Baisse de la population : -12% en 30 ans, -2,39% entre 99 et 2006 (+4,77% en Mayenne, +5,05% en France)
- Une population âgée : 1 habitant sur 3 a plus de 60 ans contre 1 sur 5 en France
- Et qui continue de vieillir : +2,1% de plus de 65 ans (+0,8% en Mayenne, +0,7% en France)

► L'étude des listes prudhommales a renforcé ce constat concernant plus particulièrement la population salariée :

- En juillet 2008, un tiers des 4121 salariés recensés était âgé de plus de 50 ans. A l'échelle nationale, les cinquantenaires et plus, ne représentent qu'un septième des salariés. En corollaire, les jeunes salariés sont peu nombreux (1 salarié sur 5, contre 1 sur 3 en France).
- La pyramide des âges montre clairement que peu de jeunes femmes occupent un emploi salarié. En outre, la moitié des effectifs féminins a plus de 45 ans.
- Les limites de l'attractivité du territoire se vérifient par l'origine très locale de la main-d'œuvre. En effet, seul un salarié sur six est né hors du Bocage Mayennais ou territoires limitrophes (Mayenne, Ille-et-Vilaine, Orne et Manche).

► L'enquête auprès de 45 entreprises a permis de répertorier 1720 emplois sur les 3440 emplois du secteur privé (hors agriculture). Certains enseignements transparaissent :

- Une activité fébrile : les petites entreprises manquent de visibilité. Quant aux projets de développement des plus grosses structures, ils conduiront à des recrutements en petite quantité.
- Des directions d'entreprises âgées et locales : d'où l'importance des transmissions à venir (1/3 des dirigeants a plus de 55 ans). Elles sont souvent ancrées sur le territoire de par leur origine historique. Ceci favorise une logique de développement local, au détriment d'une logique économique.
- Des outils et des pratiques en matière de ressources humaines inégalement diffusées : S'observe une gestion des ressources humaines peu formalisée et souvent paternaliste. Des difficultés d'intégration des nouveaux salariés semblent apparaître.

- Des dynamiques d'emplois émergent en fonction du développement des activités ou des compétences, ou encore de l'âge des salariés. Deux exemples :

- » De nombreux emplois de production, non qualifiés, en péril : L'automatisation et plus généralement les gains de productivité conduisent les dirigeants à n'exprimer que peu de besoins de recrutement sur ce type de métiers, voire les incitent à ne pas remplacer les départs à la retraite qui se profilent (1/3 des opérateurs sont cinquantenaires). Ceci viendrait pénaliser un emploi féminin qui peine à se développer sur le territoire.
- » Les métiers du transport sont en développement : 30 % des Chauffeurs (métier recensé en plus grand nombre - 357) sont cinquantenaires. Le Congé de Fin d'Activité annonce une importante vague de départs à la retraite dans un futur proche. Par ailleurs, se pose la question de la mutation du métier vers une activité de logistique croissante dans le secteur.

Monsieur TRONCHOT souligne le danger de la baisse de population par rapport à l'attractivité du territoire ainsi que le désavantage lié à l'isolement géographique de notre secteur par rapport au reste de la Région. Il relève enfin que la Mayenne gagne des habitants mais pas le Bocage.

Monsieur DUPUIS estime que cette problématique est comparable à celle de l'Ille-et-Vilaine (Fougères / Sud Manche).

Monsieur GIRAUD ajoute que 60% des jeunes qui étudient au MANS, à ANGERS, NANTES ou RENNES ne reviennent pas.

Monsieur TRONCHOT rappelle que les salaires pratiqués sur le territoire sont bas, ce qui constitue un problème supplémentaire pour les jeunes et pour l'attractivité du territoire.

Monsieur DUPUIS constate que malgré une offre faible au niveau des emplois qualifiés, les structures qui embauchent ont des difficultés à trouver ces profils. Il rejoint également l'avis de Monsieur TRONCHOT quant aux niveaux de salaires pratiqués et ajoute à ce sujet que le Bocage est classé en dernier au plan départemental.

Monsieur LESTAS pointe enfin le fait que la difficulté à attirer des cadres est indissociable de la difficulté pour leurs conjoint(es) à trouver aussi un emploi sur le secteur.

→ Pour information.

2. CTU 2010 - 2013

. Ajustements financiers des montants de dépenses prévus et inscrits au CTU pour 2 actions :

Opération	Localisation	MO	Coût initialement inscrit	Subvention	Taux %	Nouveau coût estimatif	Subvention Inchangée	Nouveau Taux %
Extension de la ZA de la Route du Pas (entreprise MAINE PLASTIQUES)	AMBRIERES-LES-VALLEES	CCBM	300 000,00 €	150 000,00 €	50 %	206 000,00 €	150 000,00 €	73 %
Sécurisation et aménagement des abords du Parc de Vaux	AMBRIERES-LES-VALLEES	AMBRIERES	72 075,00 €	57 660,00 €	80 %	125 000,00 €	57 660,00 €	46 %

Monsieur le Président indique que le montant des enveloppes CTU ne bouge pas. Il s'agit simplement d'ajuster les montants prévus concernant le coût des projets de manière à :

- Faire baisser le taux d'aide, trop élevé, concernant le Parc de Vaux
- S'assurer de pouvoir appeler la totalité de la subvention inscrite compte-tenu de la baisse du coût estimatif du projet concernant la ZA de la Route du Pas

→ Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.

. Présentation du CTU global

Monsieur Vincent DELANOE effectue la présentation du programme complet du CTU 2010 - 2013 du Pays de Haute Mayenne (cf. annexe 2), tel qu'il a été validé lors du Conseil d'Administration du GIP du 6 mai dernier. Ce programme fait donc apparaître :

- Les actions retenues au niveau de la CCBM (conseil de communauté du 17 février dernier)
- Les actions retenues par les autres communautés de communes composant le Pays
- Les actions transversales
- Les actions inscrites sur l'enveloppe attribuée au titre du Parc Naturel Régional Normandie Maine pour les territoires concernés (commune d'Ambrières-les-Vallées pour la CCBM)

Monsieur COCOGNE demande à quoi correspond la colonne « autres financeurs » et relève qu'une somme de 160 000 € est inscrite dans cette colonne pour les Jardins des Renaudies. Il rappelle que lors de la séance du 17 février 2010 l'enveloppe des crédits PAP a été gelée et s'étonne de voir ces crédits réinjectés, notamment sur ce dossier.

Monsieur DELANOE indique que la partie « contractuelle » de ce tableau correspond uniquement au CTU. Il confirme que les crédits PAP seront rediscutés en Conseil le moment venu afin de figer leur affectation. Il rappelle enfin que c'est à cette condition que, lors de la séance du 17 février 2010, Madame BOITTIN avait donné son accord lors du vote.

→ Pour information

3. Parc d'Activités de La Tannière (ST BERTHEVIN-LA-TANNIERE)

Monsieur le Président rappelle que les travaux d'extension du Parc d'Activités de La Tannière sont achevés. Ils ont permis la création de trois nouveaux lots : un lot destiné à l'installation de la SARL VADMA (compostage de déchets), un lot destiné à un futur projet d'extension des Transports TAROT, le dernier restant libre.

Il a donc été proposé au Conseil de procéder à la vente du lot destiné à la SARL VADMA. Ce lot, d'une surface totale de 16 920 m², se décompose comme suit :

Référence cadastrale	Surface	Prix HT / m ²	Prix total HT
E 481	4 187 m ²	5 € HT /m ²	20 935 €
E 482	5 802 m ²		29 010 €
E 484	6 220 m ²		31 100 €
E 486	126 m ²		630 €
E 487	58 m ²		290 €
E 488	527 m ²		2 635 €
TOTAL	16 920 m²	5 € HT /m²	84 600 €

Pour rappel, le prix de vente des terrains viabilisés sur ce Parc d'Activités est fixé à 5 € HT le m². Le prix de vente total s'établit donc à hauteur de 84 600 € HT. Il est proposé de confier la préparation de l'acte à intervenir à Maître EGU-HARDY Anne-Thérèse, notaire agréé sis 24 Rue de Normandie à MONTAUDIN.

→ Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.

4. Parc d'Activités des Besnardières (GORRON)

Le protocole d'accord ayant été signé par la commune de GORRON, les travaux de requalification du Parc d'Activités des Besnardières vont pouvoir être lancés.

. Convention de groupement de commande entre la CCBM et la Commune de GORRON

L'opération étant réalisée par 2 maîtres d'ouvrage, il a été proposé au Conseil de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes (Coordonnateur du groupement) et la Commune de GORRON.

Ce montage permet aux 2 Collectivités, pour leurs marchés respectifs, de travailler avec la même équipe de maîtrise d'œuvre et d'entreprises.

Il a donc été proposé de valider ce principe et d'habiliter Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention de groupement à intervenir.

→ Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.

. Réalisation des travaux : choix des entreprises

Afin de permettre le lancement des travaux au plus vite, il a été proposé au Conseil de valider le programme estimatif et lancer la consultation par une délibération faisant référence à l'article 2 122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret du 6 juin 2005). Cet article permet d'habiliter le Président à signer les marchés à intervenir sur la base des estimations effectuées (et déclinées ci-dessous) sans avoir à attendre un Conseil pour prendre une délibération d'attribution des marchés :

Estimations : Travaux CCBM (78% du coût de l'opération)

Lot 1 : "Terrassements / Voirie / Bordures" : 316 515,00 € HT

Lot 2 : "Assainissement / Eaux Pluviales" : 60 980,00 € HT

Lot 3 : "Eclairage public" : 98 893,00 € HT

Lot 4 : "Espaces verts" : 2 150,00 € HT

Il a été ajouté que, dans l'idéal, les 2 collectivités pourraient utiliser cette approche afin de gagner du temps et avancer au même rythme vis-à-vis des entreprises et du lancement des premiers travaux.

→ Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.

5. Extension MAINE PLASTIC : VRD des futurs ateliers NIDAMAINE – convention de gestion

Monsieur le Président rappelle que le projet d'aménagement de l'accès à cette nouvelle unité prévoit, à la demande du Conseil Général, la réalisation d'une voie d'évitement sur la route départementale n°167.

Ceci nécessite la signature d'une convention de gestion avec le Conseil Général ainsi que la délivrance d'une permission de voirie.

Il a donc été proposé de donner suite à ces demandes.

→ *Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.*

III – Culture

1. Ecole de musique : Convention financière 2010 avec le Département

Il a été proposé au Conseil de signer avec le Conseil Général le renouvellement de la convention financière pour l'année 2010, dans le cadre du plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales.

Détail des aides :

. Fonctionnement : 10 % de la masse salariale (23 872 € perçus en 2009 au titre de 2008)

. Achat d'instruments : 50% du coût plafonné à 3 000 €

. Poste de musicien intervenant (pour un temps plein – Julien LAMOULIE) : 7 927 €

→ *Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.*

IV – Service propreté

1. Fermeture de la déchèterie relais de Châtillon-sur-Colmont

Le Conseil a été informé que, suite à l'ouverture de la déchèterie de Oisseau, la déchèterie relais de Châtillon-sur-Colmont sera fermée définitivement.

Les devis concernant la réhabilitation du site ont déjà été établis et une information a été passée auprès des habitants sur le nouveau site. Une délibération est sollicitée pour les besoins de la Trésorerie.

→ *Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.*

2. Changement des horaires d'ouverture des déchèteries et modification de la convention de gardiennage

Il a été rappelé qu'à l'heure actuelle, les déchèteries sont fermées à 18h pour les horaires d'été et à 17h30 pour les horaires d'hiver, du 1^{er} novembre au 31 janvier, avec la règle selon laquelle les dernières admissions sont acceptées 15 min avant la fermeture. Or, cette règle pose problème lorsque les gardiens de déchèteries refusent l'accès au site durant ce laps de temps, ce qui génère des mécontentements.

Lors de la commission du 17 novembre 2009, les élus ont validé la suppression de ce principe. Par conséquent, à partir du 1^{er} juin, les dernières admissions seront acceptées jusqu'à 18h et 17h30.

Ce changement entraînera une hausse de 156 heures de travail pour un coût supplémentaire de 3 000 € par an (+ 5,8 % du coût).

Par conséquent, il a été proposé de passer un avenant à la convention de gardiennage de la déchèterie de St Mars-sur-la-Futaie (Agent de la Commune de Fougerolles-du-Plessis).

En réponse à Monsieur MIEUZET, concernant l'apport des tontes de pelouses du stade à la déchetterie le week-end lorsque le site est fermé, Monsieur ANGOT indique que des solutions sont à l'étude via la Mairie de OISSEAU.

→ *Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.*

V – Centre d'Art

. Avenants de fin de chantier :

Monsieur le Président rappelle que le chantier a commencé le 27 octobre dernier pour une durée de travaux globale de 6 mois hors congés et intempéries.

La fin du chantier nécessite de valider un certain nombre d'avenants rendus nécessaires par des adaptations de chantier ou choix techniques (Cf Tableau récapitulatif joint en annexe).

Au global, l'ensemble des avenants présentés en séance pour clore l'opération représente une plus value résiduelle de 6 310,47 € HT, soit +2,27 % (l'avenant n°1 des entreprises PAUMARD et CHEUX ayant déjà été validés lors d'un précédent Conseil).

→ *Le Conseil de Communauté donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.*

VI – Personnel

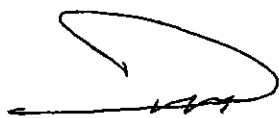
4. Mlle Isabelle POULAIN : Bibliothécaire intercommunale

Monsieur le Président informe le Conseil que Mademoiselle Isabelle POULAIN a fait savoir qu'elle allait quitter la collectivité, ayant trouvé un poste dans sa région d'origine. Cette prise de poste est à effet de juin 2010. Il a donc été procédé dès réception de son courrier à une déclaration de vacance de poste.

→ Pour information

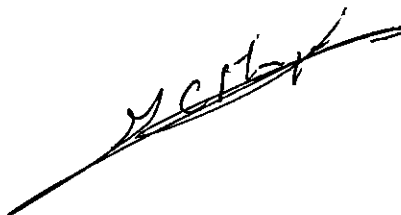
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PO/Le Président,
Le 1^{er} Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and some smaller, less distinct characters.

J.P DUPUIS

Vu le secrétaire de séance,
Le 3 juin 2010

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected, slanted strokes that form the letters 'J.C. Mieuzet'.

J.C MIEUZET